

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN DES BOIS

SÉANCE DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

Date Convocation : 22 octobre 2021

Date Affichage : 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi vingt-sept octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes « Le Pôle » pour le plein respect des mesures barrières et des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 et sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Bruno ARNOULD, Sophie DEPREZ, Jacqueline FOSSE, Hendrik GAUTIER, Philippe GILLES, Pascal JEAN, Nadine LAMBINET-PELLE, Jean-François MARTIN, Ihsane ROUX, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE,

Absents excusés :

Madame Josette CARIOU donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS pour la représenter
Monsieur Vincent MASSUE donne pouvoir à Madame Ihsane ROUX pour le représenter

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE a été élue secrétaire de séance.

Intervention préalable à la séance

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal afin d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour de la convocation :

- Jours d'ouverture Agence Postale Communale

Démission Conseiller Municipal

Par courrier en date du 21 septembre 2021, Madame Delphine SIMON a fait part de sa démission du Conseil Municipal. Ses nouvelles fonctions au sein de son entreprise ne lui permettant plus de s'investir comme il se doit dans son rôle de conseillère municipale.

Emprunt à l'équilibre

Monsieur le Maire informe les membres du montant du fond de roulement de 107 000 € qu'il faut préserver et rappelle que les derniers investissements, réalisés d'habitude par emprunt, ont été autofinancés notamment les travaux de voirie du chemin des Arguilliers.

Il est à rappeler également que suite à la réforme de la taxe d'habitation, nous avons une baisse des ressources importantes et les finances des communes sont de plus en plus fragilisées. Il est à noter également que si la commune a une capacité d'autofinancement (CAF) négative, elle ne peut investir ni emprunter

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ouvrir une ligne budgétaire d'ouverture de crédit au budget principal 2021 pour un montant de 100 000 € afin de pouvoir recourir à un emprunt si besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ouverture d'une ligne budgétaire d'ouverture de crédit au budget principal de la

commune pour un montant de 100 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Admission en non-valeur Budget Principal 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste d'admission en non-valeur sur le budget principal transmise par le Percepteur qui s'élève à :

- 1^{er} tableau : Montant à recouvrer pour la période de 2011 à 2020 = 3 143,95 €
- 2^{ème} tableau : Montant à recouvrer pour la période de 2012 à 2014 = 1 174,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande que les poursuites soient maintenues pour les redevables suivants :

- M. DUMENIL Robert pour les sommes dues de 2012 : 766,21 € et 1 543,85 €
- M. POUSSIER Jean-Luc pour les sommes dues de 2014 : 54,96 € et 219,81 €

Et accepte à l'unanimité la mise en non-valeur des autres factures et de les inscrire aux comptes 6541 et 6542 du budget principal 2021

Admission en non-valeur Budget Annexe PSC 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les restes à recouvrer transmis par le Percepteur d'un montant de 110,00 € qui correspond à une facture du centre d'accueil des mineurs de l'été 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande que les poursuites soient maintenues envers le débiteur, la dette ne datant que de 2019.

Décision Modificative Budget Principal 2021 – Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante afin d'alimenter les comptes 6541 (Créances en non-valeur et 6542 (Créances éteintes) comme suit :

- du compte 6817 (Dotations aux provisions) - 2 000 €
- aux comptes :
 - 6541 + 700 €
 - 6542 + 1 300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

Décision Modificative Budget Annexe PSC 2021– Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer au bon compte une facture de frais d'affranchissement et la nécessité d'augmenter certains comptes pour des dépenses supplémentaires, comme suit :

Des comptes :		aux comptes :	
60621	- 1 000 €	60611	+ 300 €
60622	- 100 €	60623	+ 2 100 €
626	- 200 €	6261	+ 310 €
6135	- 210 €	611	+ 1 000 €
61551	- 300 €		
6251	- 1 500 €		

627	-	100 €		
6232	-	200 €		
6156	-	100 €		
Total	-	3 710 €	Total	+ 3 710 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

Taxe de séjours 2021

Monsieur le Maire évoque le sujet de la taxe de séjour et rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la commune et que l'on reverse à la Trésorerie de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie une participation.

les tarifs de la taxe de séjour 2020 :

- ✓ Hôtels, Résidences et Meublés 3 étoiles : **1.12 €/pers/nuitée**
- ✓ Hôtels, Résidences et Meublés 1 étoile : **0.61 €/pers/nuitée**
- ✓ Hôtels et Résidences sans étoiles : **0.46 €/pers/nuitée**
- ✓ Gîtes et Chambres d'Hôtes :
 - Tarifs de base : **0.71 €**
 - Capacité d'accueil de 1 à 5 personnes : **0.71 € x capacité d'accueil x 35 nuitées**
 - Capacité d'accueil de 6 à 15 personnes : **0.71 € x capacité d'accueil x 40 nuitées**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'appliquer une hausse de 2 % pour l'année 2021 comme suit :

Nouveaux tarifs 2021 :

- ✓ Hôtels, Résidences et Meublés 3 étoiles : **1.14 €/pers/nuitée**
- ✓ Hôtels, Résidences et Meublés 1 étoile : **0.63 €/pers/nuitée**
- ✓ Hôtels et Résidences sans étoiles : **0.47 €/pers/nuitée**
- ✓ Gîtes et Chambres d'Hôtes :
 - Tarifs de base : **0.72 €**
 - Capacité d'accueil de 1 à 5 personnes : **0.72 € x capacité d'accueil x 35 nuitées**
 - Capacité d'accueil de 6 à 15 personnes : **0.72 € x capacité d'accueil x 40 nuitées**

Avenant Cahier des Charges Lotissement de la Rançonnaière

La commission « Travaux » s'est réunie le 30 septembre 2021. Monsieur Jean-François MARTIN, délégué lit le compte-rendu de cette réunion et les réponses apportées :

La vieille haie a été arrachée par les services techniques et remplacée par une haie de charmilles replantée au même endroit. La largeur de l'ancienne haie étant énorme la nouvelle fait apparaître un décalage normal avec la limite des propriétés.

En arrachant l'ancienne haie, le talus très large a été enlevé. Ce qui laisse apparaître un terrain plat avec un petit fossé afin de laisser les eaux s'écouler.

Un des propriétaires a estimé que cette haie ne lui convenait pas et a donc décidé de l'enlever, il a également rebouché son fossé et busé.

Les membres de la commission proposent aux membres du Conseil Municipal de valider les décisions prises, à savoir :

- Prise en charge des clôtures en limite de propriétés, uniquement sur la bande piétonne qui traverse le lotissement en partant du Pôle et donnant accès au terrain de foot
- Arrachage de la haie séparative côté services techniques

- Maintien du fossé avec écoulement naturel sans busage sur la longueur mais toléré uniquement sous la clôture mitoyenne sur 1 ml
- La hauteur des portails est portée à 1,60 m

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide à l'unanimité l'avis de la commission « Travaux ».

Personnel Communal

Madame Pauline MAILLARD, animatrice au Centre d'Accueil des Mineurs, qui avait remplacé Madame Florence OVAERE lors de son congé maternité, est en contrat d'apprentissage depuis le 11 octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2023 pour un BPJEPS de direction au centre de formation CÉMÉA. Elle sera présente 3 semaines au centre puis 1 semaine à l'école.

La formation est prise en charge à hauteur de 63 % du SMIC.

La rémunération s'établit comme suit :

- 1^{ère} année - 53 % du SMIC
- 2^{ème} année - 61 % du SMIC
- 3^{ème} année - 78 % du SMIC
- Avec exonération des charges

Monsieur le Maire tient à souligner que Pauline est un bon élément.

Agence Postale Communale

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Delphine BOURGUIGNON, agent communal à l'APC qui souhaite bénéficier d'un jour de repos, le mercredi pour raison familiale.

La proposition faite au Conseil Municipal serait de fermer l'agence postale le mercredi et d'ajouter ¼ d'heure de plus aux permanences des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil aimerait connaître le taux de fréquentation du mercredi avant de prendre une décision, et prendre le temps de la réflexion sur l'embauche d'un agent remplaçant mais entraînant une baisse de salaire pour Madame BOURGUIGNON et décide d'ajourner la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du renoncement aux droits de préemption suivants :

- AO 63 - 4 rue des Mustangs
- AN 41 – 16 rue des Boutons d'Or
- AM 19 – 10 rue de la Girotière

Achat épareuse

Monsieur le Maire fait part de l'achat d'une épareuse pour un montant de 11 800 € HT. Commande faite à la société RUAUX qui reprend pour un montant de 2 000 € le désherbeur à eau chaude qui n'a pas fait ses preuves pour le désherbage des trottoirs. 1 000 € seront reversés à la mairie de Villerville avec qui nous l'avons acheté.

Infos diverses

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur POINSIGNON pour pratiquer de l'aéromodélisme sur le terrain de football communal.

Monsieur le Maire présente le parcours du 51^{ème} rallye de la Côte Fleurie 2022 qui aura lieu du 25 au 27 février prochain. Même parcours que celui de 2021 annulé en raison de la COVID-19.

Tour de table des Commissions

Monsieur le Maire propose la création d'une commission « Festivités » qui aura en charge la location de la salle des fêtes et les projets d'animations communales.

La parole est donnée à chaque délégué pour un point sur les travaux de chacune des commissions :

Urbanisme	Une réunion d'urbanisme a eu lieu en octobre. Monsieur le Maire tient à signaler la bonne préparation de ces réunions par Sophie DEPREZ, conseillère déléguée et Stéphanie GILLE avec tableau excel récapitulatif des dossiers (PC/DP) reçus en mairie entre deux réunions. Il rappelle également que la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est le service instructeur et que la secrétaire et la conseillère déléguée, personnes aidantes pour les dossiers, n'ont pas à se faire disputer en cas de complication ou de refus.
Communication	La commission s'est réunie le 13 octobre 2021 pour préparer le second semestriel devant sortir mi-décembre et étudier la refonte du site internet. Le 25 octobre, lors d'une réunion avec les secrétaires, plusieurs pistes pour trouver un nouveau médecin ont été étudiées comme se servir de l'autre côté de la bâche Illiwap pour une annonce, prendre contact avec TF1, articles journaux.... Pour le semestriel, il est proposé de faire une photo des membres du Conseil pour la page centrale et de changer la photo de Monsieur Langlois. Le thème choisi est le monde du cheval, Mme Nadine LAMBINET-PELLE rencontre en ce moment les propriétaires des différents haras de la commune.
Transition Cantine/Marché	Le marché a du mal à se développer. Des exposants (vente d'escargots, produits cidricoles) ont du mal à vendre et leur déplacement n'est pas rentable
Fête du Bois	M. Bruno ARNOULD a repris contact avec les membres de la SPL qui ont annoncé ne plus avoir la compétence pour nous aider à l'organisation depuis janvier 2021. La seule aide apportée se fera pour la communication. M. ARNOULD va réunir prochainement sa commission.
Sécurité Routière	En attente de l'avis de Monsieur MATEO de l'Agence Routière Départementale suite à une précédente réunion
CCAS	En l'absence de Madame CARIOU, Mme Stéphanie GILLE prend la parole pour parler de la fête de la pomme qui a eu lieu le samedi 16 octobre dernier. Plus de 1 000 € de bénéfice. 1 tonne de pommes de terre avait été offert par un agriculteur de Senneville sur Seine ?

	<p>150 kg ont été vendus le jour de la fête et on continue à en vendre. Monsieur DESMOUSSEAUX nous achètera les pommes de terre à chair ferme.</p> <p>Événement à poursuivre l'an prochain</p>
Ingénierie/Numérique	<p>Mme Ihsane ROUX fait part du résultat de la réunion de la commission « Numérique » au sujet de la téléphonie en mairie. Actuellement nous avons 3 interlocuteurs différents. Le but est d'en avoir qu'un seul. Suite à la panne du mois de juillet et au changement de l'antenne permettant de relier tout le système, mais aussi sur conseil de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, l'entreprise choisie est WiConnect.</p> <p>Les devis sont à l'étude ainsi que la radiation des autres contrats. Il faut également ajouter du matériel dans la nouvelle classe avec une ligne dédiée PPMS. Après renseignements auprès de Mme Sophie DEPRES, il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir un téléphone dans chaque classe. Renseignement sera pris auprès de l'Inspection Académique.</p>
Jeunesse	<p>Mme Brigitte YVES donne le résumé de la réunion pour la préparation des camps pour l'été 2022. Réunir tous les enfants sur une semaine à Oully-le-Vicomte dans un gîte et bungalow. Une demande au CCAS sera faite pour participer aux frais d'hébergement ainsi que des actions par les animateurs du centre pour récolter de l'argent.</p> <p>Les vacances de la Toussaint se déroulent bien avec une prévision moyenne de 35 enfants.</p> <p>Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le nouvel inspecteur académique qui a félicité la belle dynamique autour de la jeunesse.</p>
Environnement Paysager	<p>M. Pascal JEAN fait part du parrainage de la forêt nourricière par les enfants de l'école du Bois Joli. Moment qui a beaucoup plus aux élèves. Un tirage au sort de 2 enfants pour parrainer un arbre avec passage de relais quand le plus grand partira en 6^{ème}.</p> <p>Il est décidé d'organiser la remise des prix du concours maisons fleuries lors de la foire aux arbres, le 13 novembre 2021.</p> <p>Plusieurs exposants ont répondu à notre appel et seront présent pour cette première édition.</p> <p>M. JEAN tiendra un stand « clinique des plantes »</p>
Voirie/Chemin	<p>Il faut aménager entre 5 et 6 places pour le personnel de la mairie. Il est proposé par la commission de faire ces emplacements le long du mur à côté des toilettes publiques avec barrières ou arceaux pour éviter le stationnement par les autres usagers.</p> <p>L'enrobage chemin des Rots est à budgétiser pour l'an prochain et réfléchir pour l'avenue de la Forêt.</p> <p>Les conteneurs, allée des Charmilles, vont être enterrés courant novembre/décembre.</p>
Cimetière	<p>Les membres de la commission ont voté l'enlèvement de la haie et remettre en pelouse. Haie inutile posée initialement par les Seniorales qui devait construire à la place de Logéo. Ce travail sera effectué par Monsieur GILLES et les services techniques remettront le terrain en état (terre & pelouse).</p>

	La commission a également travaillé sur plusieurs pistes pour les allées du cimetière et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et demandé des devis.
Travaux	La commission a fait le tour du bâtiment du Pôle notamment pour voir les malfaçons : bardage rouge et semelles des fenêtres. Pour les fissures qui apparaissent il s'agit d'un problème dû aux fondations. Les radiateurs de la salle des Associations sont inclinés. Un compte-rendu de la visite va être fait. Des devis vont être demandés pour l'agrandissement de la cantine et du salon de coiffure.

Dates prochaines réunions :

- Conseil municipal : mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20h (salle de la mairie)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Carcaix' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.